



Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 29/03/2023 SLO
ID : 002-210201505-20230313-01_2023_03_13-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 13/03/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusé : M. GUIBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : COTISATION 2023 : SIVU DE LA PICOTERIE - 01 2023 03 13

La cotisation s'élève à 0,95 € par habitant, soit 0,95 € x 2626 habitants = **2494,70 €**

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, approuve, à l'unanimité ce choix.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Charly-sur-Marne, le 23/03/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.



Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 29/03/2023

ID : 002-210201505-20230313-02_2023_03_13-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 13/03/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants : 17

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents avant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusé : M. GUIBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES " LES INDÉPENDANTS" - 02 2023 03 13

L'association a organisé le 25 février dernier un défilé pour le carnaval. Cette association ne demande pas de subvention de fonctionnement mais souhaiterait obtenir une aide financière pour l'organisation de cette manifestation.

Montant proposé : 500 €.

Mmes GROBOST Ninon et VALENTE Ninjah, membres de l'association, ne peuvent pas prendre part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association de parents d'élèves « Les Indépendants » cette subvention exceptionnelle pour un montant de 500€.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 23/03/2023

Le Maire,





Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 29/03/2023 SLO
ID : 002-210201505-20230313-03_2023_03_13-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 13/03/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 15

Votants : 19

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusés : M. GUIBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : TRAVAUX ROUTE DE PAVANT - 03 2023 03 13

Des travaux de terrassement sont nécessaires route de Pavant, à hauteur du court de tennis. En effet, lors de travaux antérieurs, la terre inutilisée avait été déposée à cet endroit. Cet espace pourrait être transformé en zone de parking complémentaire pour la salle des Illettes.

Le devis de l'entreprise Paul et Rondeau, comprenant : terrassement en déblais, terrassement complémentaire pour structure de parking, géotextile et grave naturelle calcaire s'élève à 14 841,60 € HT, soit 17 809,92 € TTC.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité la proposition de l'entreprise Paul et Rondeau.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 23/03/2023

Le Maire,

Patricia PLANSON.





Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 29/03/2023
ID : 002-210201505-20230313-04_2023_03_13-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 13/03/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 15

Votants : 19

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusé : M. GUÏBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : VENTE DE TERRE VÉGÉTALE - 04 2023 03 13

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la terre végétale déblayée suite aux travaux de terrassement Route de Pavant est proposée aux viticulteurs carlésiens qui le souhaitent au prix de 5 € le m³. La terre sera à récupérer directement sur le site, et déposée dans des bennes fournies par les viticulteurs intéressés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 24/03/2023



Le Maire,

Patricia PLANSON.



Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023
ID : 002-210201505-20230313-05_2023_03_13-DE

République Française

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du 13/03/2023

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Membres en exercice : 22 L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : 14

Votants : 18

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents ayant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSÉ Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusé : M. GUIBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : RÉNOVATION SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED - 05 2023 03 13

Suite à notre demande, l'USEDA nous a fait 3 propositions concernant la rénovation de l'EP (Éclairage Public) en LED.

Trois secteurs sont concernés :

Secteur 1 : Rues du Docteur Corlieu, des Vignes, Faubourg de Villiers, soient 36 lampes
Montant HT des travaux : 27 045,64 €, Dont participation USED A : 12 606,18 €
Contribution communale : 14 439,45 €

Secteur 2 : Rudenoise, rues du Monthuys, de la Couture, derrière les clos, soient 38 lampes
Montant HT des travaux : 33 244,25 €, Dont participation USED A : 15 613,18 €
Contribution communale : 17 631,08 €

Secteur 3 : Ruvet, 26 lampes
Montant HT des travaux : 26 635,01 €, Dont participation USED A : 12 599,71 €
Contribution communale : 14 035,30 €

Selon la personne qui a réalisé le devis, les lampes de Ruvet sont moins énergivores que celles des secteurs 1 et 2.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter la proposition concernant le secteur 1.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 24/03/2023

Le Maire,

Patricia PLANSON.





République Française

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE de CHARLY-SUR-MARNE

Séance du

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/23

ID : 002-210201505-20230313-06_2023_03_13-DE

Membres en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 18

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
08/03/2023

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille vingt trois, le 13 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le 07/03/2023, s'est réuni, dans la Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia.

Présents : Mme PLANSON Patricia, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, Mme GROBOST Ninon, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine, Mme BARLET Christelle, M. JEAUNAUX Jérôme, Mme MATUCHET Lucie, Mme BARON Lise, M. DUBOIS Cyrille, Mme ROMELOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. RACHEL Lionel, Mme VALENTE Ninjah.

Absents avant donné pouvoir : Mme SANCHEZ-FOURRÉ Marie donne pouvoir à Mme MATUCHET Lucie, M. FALLET Jean-Luc donne pouvoir à Mme PLANSON Patricia, M. RIVAILLER Régis donne pouvoir à Mme GROBOST Ninon, Mme LÉGUILLETTE Christine donne pouvoir à Mme ARNOULET Martine

Absents : M. BESSE Jean-Pierre et M. DOUSKI Morad

Excusé : M. GUIBERT Romain

Secrétaire de séance : Mme HOURDRY Francine

Objet : ADHÉSION COTEAUX, MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE - 06 2023 03 13

La mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne Patrimoine mondial conduit toutes ses activités d'intérêt général en faveur du rayonnement de la Champagne et de la valorisation du patrimoine champenois grâce aux cotisations que versent chaque année les collectivités territoriales et l'organisation interprofessionnelle du Champagne.

La cotisation annuelle pour les communes est de 0,50 € par habitant, soit pour Charly 1313 € (0,50 € x 2626 habitants).

A l'unanimité le Conseil Municipal, est favorable à cette adhésion.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Charly-sur-Marne, le 24/03/2023

Le Maire,



Patricia PLANSON.